1 – EXPOSE SUR LES FINANCES PUBLIQUES ET L'ECONOMIE TELLES QU'ELLES APPARAISSENT APRES L'EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2009

A – RESULTATS GLOBAUX DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

I - INTRODUCTION

1 - Le budget de l'exercice 2009 se situait dans une conjoncture internationale qui devenait plus incertaine et qui pouvait influencer négativement les recettes, en particulier celles liées à l'événementiel et au tourisme, voire au secteur bancaire. Ce constat avait amené le Gouvernement à se fixer, en matière de dépenses, trois lignes directrices pour l'exercice 2009 :

- préparer l'avenir pour garantir la poursuite de la prospérité de Monaco à moyen et long terme ;

- poursuivre notre ouverture sur le Monde ;

- améliorer la qualité de vie de manière exemplaire à Monaco.

2 - Traduites en termes financiers, ces orientations conduisaient à présenter le Budget 2009 au vote du Conseil National (Loi n° 1.356 du 23 décembre 2008, publiée au Journal de Monaco du 26 décembre 2008) avec un montant de recettes de 837.764.900 € pour un montant de dépenses de 916.547.400 €, générant un déficit de 78.782.500 €.

Plus précisément, les évolutions suivantes, par rapport au budget primitif 2008, avaient conduit à ce budget :

- une hausse des recettes : + 6,8 % ;
- des dépenses de fonctionnement en hausse de 4,2 % ;
- des crédits d'interventions publiques en augmentation de 9,5 % ;
- et des dépenses d'équipement en baisse de 0,5 %.

Dans le courant de l'année 2009, le Gouvernement a présenté une modification de ces montants au vote du Conseil National dans le cadre du budget rectificatif (Loi n° 1.363 du 27 octobre 2009, publiée au Journal de Monaco du 30 octobre 2009). Le budget rectifié a enregistré une baisse des prévisions de recettes à 770.706.500 € et a diminué le montant maximal de dépenses autorisé à 847.215.600 € avec une baisse marquée des dépenses d'équipement et d'investissements.

Ces modifications ont conduit à un nouveau déficit prévisionnel de 76.509.100 €, en légère baisse.

	Résultat 2009
Recettes	744 209 751,13 €
Dépenses	805 530 946,79 €
Excédent de Dépenses	61 321 195,66 €

La confrontation de ces prévisions rectifiées à l'exécution du budget 2009, qui va être développée ci-après, démontre une sur-estimation du montant des recettes, qui ont été clôturées à 744.209.751 €, et des dépenses, dont la consommation des crédits s'est élevée à 805.530.947 €. On note toutefois une sous-consommation des dépenses plus importante sur les crédits relatifs aux moyens des services, et aux interventions publiques. En ce qui concerne les dépenses d'équipement et d'investissements, le taux d'exécution atteint 93 %.

Conformément à l'article 41 de la Constitution du 17 décembre 1962 (modifiée en 2002), les excédents de recettes sont versés au Fonds de Réserve Constitutionnel (F.R.C.) et les excédents de dépenses sont financés par les réserves du F.R.C.. Après des excédents de recettes observés lors des exercices 2007 et 2008, il a été constaté, à nouveau, à la clôture 2009 un excédent de dépenses qui sera donc financé par les réserves du Fonds de Réserve Constitutionnel. Cet excédent s'élève à l'issue de l'exercice 2009 à 61.321.196 €.

II - EXECUTION DU BUDGET 2009

1 - Les recettes

a) Introduction

Les recettes anticipées ont été rectifiées à la baisse en cours d'année. Elles ont néanmoins été surévaluées dans la mesure où les recettes enregistrées à la clôture de l'exercice 2009 affichent un taux d'exécution de 96,6 % par rapport au budget rectifié.

Les encaissements 2009 sont en baisse de 17 % par rapport à l'exercice précédent.

b) Examen des différentes sources de recettes

Les encaissements du chapitre des produits et revenus du domaine de l'Etat et du chapitre des contributions sont en diminution par rapport à l'exercice précédent. Seuls les produits et recettes des services administratifs affichent une hausse.

Les revenus du domaine de l'Etat (immobilier locatif, parkings publics, monopoles exploités et concédés par l'Etat, intérêts et revenus du domaine financier) sont en baisse de 2,3 %. Ces encaissements affichent un taux d'exécution de 100,1 % par rapport aux prévisions rectificatives.

Les recettes des services administratifs augmentent de 4,1 % par rapport aux résultats de l'exercice 2008. Elles sont inférieures de 2,1 % aux prévisions rectificatives.

Enfin, les contributions, composées essentiellement des encaissements de T.V.A., représentent 73 % des recettes totales de l'Etat et sont en baisse de 21,5 % par rapport à l'exercice précédent. Les prévisions ont été rectifiées à la baisse, et le taux d'exécution se situe à 95,4 %.

La représentation suivante permet de visualiser la part de chaque source de recettes dans le budget de l'Etat.

Structure des recettes de l'Etat

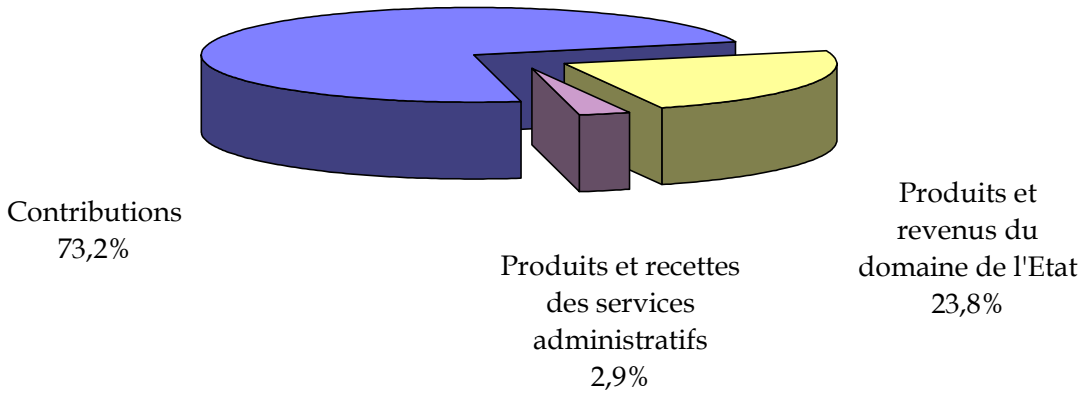

RG2

1 - Produits et revenus du domaine de l'Etat

Les recettes de ce chapitre sont en diminution de 2,3 % par rapport à 2008. Elles représentent 23,8 % de la recette globale, en hausse de plus de trois points par rapport à l'année dernière (20,2 %).

Après la baisse de 30 % constatée en 2008 (expliquée exclusivement par l'opération d'échange Malbousquet/La Poterie en 2007), les recettes du « domaine immobilier » affichent une hausse de 7,8 % en 2009. Cette évolution s'explique par la forte progression des revenus du domaine immobilier au sens strict (+ 16,4 %).

Les recettes des monopoles sont en baisse de 3,1 % en raison de la diminution des revenus des « monopoles concédés » (- 6,1 %), tandis que les recettes des « monopoles exploités » affichent une légère hausse (+ 0,6 %). Réévaluées à la baisse au budget rectificatif, les estimations affichent un taux d'exécution de 98,9 %.

Cette évolution s'explique notamment par la baisse de 18,7 % des recettes issues de la redevance versée par la Société des Bains de Mer. La différence constatée avec les résultats de l'exercice précédent provient de la diminution des recettes brutes servant d'assiette au calcul de la redevance qui sont inférieures de 18,7 % aux résultats exceptionnels de l'année 2008. On note également la baisse de 28,6 % de la redevance issue de Monaco Telecom liée notamment à l'avenant n° 3 de la concession signé le 17 juillet 2008 dans lequel a été revu le calcul de la redevance, et aux régularisations d'acomptes de l'année antérieure. Parallèlement, on remarque la hausse de 43,2 % des recettes issues de la Société d'Exploitation des Ports de Monaco due à la progression du résultat de la Société sur lequel la redevance est indexée. L'augmentation des recettes est due principalement au développement de l'activité liée à la présence des navires de plaisance et aux ventes d'électricité.

Quant aux intérêts et revenus du domaine financier, ils enregistrent une baisse de 30,7 % par rapport à l'exercice précédent expliquée essentiellement par la diminution des revenus des valeurs mobilières due :

- aux revenus des actions de Monaco Telecom qui diminuent de 20,4 % ;

- aux dividendes et intérêts statutaires des actions inaliénables de la Société des Bains de Mer (- 45,5 %).

2 - Produits et recettes des services administratifs

Les produits et recettes des services administratifs connaissent une hausse comparativement aux encaissements de l'exercice précédent (+ 4,1%).

Cette évolution est due essentiellement à :

- l'encaissement de recettes issues d'opérations exceptionnelles (avec notamment la résolution d'un litige, et une décision de justice faisant droit à une demande de remboursement d'une somme avancée à un tiers sur les exercices antérieurs en réparation d'un préjudice) ;

- l'augmentation des encaissements du Service des Titres de Circulation (+ 34 %) en raison notamment d'un encaissement exceptionnel correspondant aux dépôts de garanties sur les plaques d'immatriculation délivrées avant 2002 par le Service des Titres de Circulation aux propriétaires de véhicules titulaires d'une carte de résident temporaire ou bien aux non-résidents à Monaco.

- la hausse du montant des remboursements des salaires et charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition (+ 31,4 %).

Toutefois, certains encaissements de ce chapitre suivent une évolution différente. Par exemple, les recettes issues de la vente de carburant de l'héliport affichent une baisse de 66,9 % en raison de la baisse du trafic et de la diminution du prix du carburant en 2009. On note également la baisse de 15,3 % des recettes du Stade Louis II en raison notamment de la diminution des recettes issues de la publicité (due à un retard de paiement d'un utilisateur important).

3 – Contributions

Le niveau des contributions enregistré en 2009 affiche une nette diminution par rapport à celui de l'exercice 2008, soit – 21,5%. Cette évolution défavorable avait été anticipée partiellement lors de l'élaboration du budget rectificatif, permettant d'obtenir un taux d'exécution de 95,4 %.

Les contributions sont constituées à 68 % par la perception de la T.V.A. (- 14,3 %), qui est liée au chiffre d'affaires réalisé par les entreprises.

Or, le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de la Principauté affiche une baisse de 20,1 %. Il convient d'indiquer que les montants analysés pour les années 2008 et 2009 correspondent aux encaissements de T.V.A. de février 2008 à janvier 2009, et de février 2009 à janvier 2010.

Répartition du Chiffre d'Affaires encaissé par secteur d'activité

	évolution 2009/2008 en %	répartition 2009 en %
Commerce de gros	-13,27%	34,63%
Banques & autres Fin.	-49,56%	15,64%
Commerce de détail	-1,05%	8,39%
Industrie	0,11%	6,38%
Travaux Publics	5,33%	3,91%
Immobilier	-15,82%	2,38%
Hôtellerie	-11,44%	3,47%
Transports	-21,73%	2,15%
Divers	-8,84%	23,05%
	-20,08%	**100,00%**

La diminution d'ensemble des chiffres d'affaires au 31 décembre 2009 s'explique par la baisse de quasiment tous les secteurs, à l'exception du secteur de l'*Industrie* qui affiche une stabilité et de celui des *Travaux Publics* qui connaît une hausse de 5,3 %.

Le secteur touristique monégasque a connu une année 2009 difficile. L'année 2009 se conclut avec une baisse des arrivées hôtelières de 18,3 % et une diminution de 17,5 % des nuitées hôtelières. La durée moyenne de séjour dans

l'hôtellerie monégasque est de 2,9 nuitées. Le nombre de chambres d'hôtels en 2009 s'élève à 2.591. Le tourisme de loisirs représente 81 % de la totalité de la fréquentation hôtelière, contre 19 % pour le tourisme d'affaires.

Il est également intéressant d'observer l'évolution de la structure des différentes sources de revenus de l'Etat.

La taxation des transactions commerciales (T.V.A.) constitue toujours, et de loin, la principale ressource de l'Etat monégasque. Elle en représente 49,7 % pour cet exercice (contre 48,1 % l'an dernier). Outre l'évolution de l'activité exposée ci-dessus, il convient de tenir compte des recettes de T.V.A. reversées par la France en raison de l'existence d'accords signés en 1963 instaurant un compte de partage.

Par ailleurs, on note que les recettes issues du « domaine immobilier » de l'Etat sont plus importantes que celles de la taxation des bénéfices commerciaux des entreprises, contrairement à l'exercice 2008. De la même manière, les « recettes diverses » sont plus importantes que celles issues du « domaine financier » de l'Etat, contrairement à 2008.

En outre, il est constaté des évolutions à la marge des parts relatives des différents types de recettes avec une baisse des contributions sur transactions juridiques et des impôts sur bénéfices commerciaux, entraînant une augmentation plus ou moins marquée de tous les autres chapitres, exception faite du « domaine financier ».

Années	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Contributions sur transactions commerciales	52,5%	51,8%	47,4%	48,1%	49,7%
Contributions sur transactions juridiques	9,3%	10,9%	13,2%	15,8%	11,2%
Bénéfices commerciaux	7,5%	8,6%	8,2%	10,4%	8,5%
Domaine immobilier	8,8%	8,7%	12,9%	8,5%	11,0%
Monopoles concédés par l'Etat	6,2%	6,1%	5,7%	4,9%	5,5%
Monopoles exploités par l'Etat	5,2%	5,2%	4,3%	4,1%	4,9%
Droits de douane	3,9%	3,7%	3,1%	3,0%	3,8%
Domaine financier	2,8%	2,2%	3,0%	2,8%	2,3%
Autres recettes	3,8%	2,8%	2,2%	2,4%	3,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

2 - Les dépenses

a) Introduction

Arrêtées définitivement à l'issue de la période complémentaire de trois mois, soit au 31 mars 2010, les dépenses de l'Etat au titre de l'exercice 2009 se sont élevées à 805.530.947 € contre 892.638.284,07 € pour l'exercice 2008, soit une diminution de 9,8 %.

Les dépenses affichent une consommation de 87,9 % par rapport aux prévisions primitives, et de 95,1% par rapport aux estimations rectificatives.

L'année 2009 affiche un excédent de dépenses de 61.321.196 € qui fait suite à un excédent de recettes de 4.033.887 € en 2008.

L'évolution des dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

	2009 / 2008
Dépenses de fonctionnement	4,63%
Dépenses d'interventions publiques	12,81%
TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES (1)	7,16%
TOTAL DES DEPENSES EQUIP. ET INVESTISSEMENT (2)	-40,00%
TOTAL GENERAL (1 + 2)	-9,76%

Deux tendances majeures peuvent ainsi être observées :

✓ un taux de croissance des dépenses ordinaires de 7,2 %, dû à la majoration concomitante des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'interventions publiques ;

✓ une diminution des dépenses d'équipement et d'investissements de 40 %.

Ainsi, la part des dépenses ordinaires passe de 64,1 % en 2008 à 76,2 % en 2009. Les opérations d'équipement et d'investissements représentent quant à elles 23,8 % du total des dépenses, contre 35,9 % en 2008 ; elles absorbent 25,8 % des recettes de l'exercice.

Au total, l'ensemble des dépenses représente 108,2 % des recettes de 2009, générant ainsi un déficit de 61 M€.

b) Examen des dépenses selon leur nature

1 - Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires enregistrent une progression de 7,2% par rapport à l'exercice précédent.

Cette croissance est la conséquence de la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 4,6 %), parallèlement à l'augmentation des dépenses d'interventions publiques (+ 12,8 %).

1.1- Dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses de fonctionnement reflète l'organisation administrative de l'Etat.

Les charges de personnel, en hausse de 4,6 %, expliquent une bonne partie de l'évolution des dépenses de fonctionnement, puisqu'elles en représentent 56,9 %. Cette évolution est la conséquence de trois séries de mesures : les créations et les transformations de postes, les majorations de traitement et les revalorisations de carrières et enfin les avancements de grade ou d'échelon.

Les services de l'Etat comptent, au 31/12/2009, 3.455 agents et fonctionnaires, tandis que l'effectif des services communaux s'élève à 614 et celui des établissements publics à 2.280. A titre de comparaison, la population salariée du secteur privé compte, quant à elle, 44.265 personnes.

Les dépenses relevant du fonctionnement courant, de l'entretien et de la gestion du mobilier et des bâtiments du domaine public et privé de l'Etat, ainsi que des frais propres à l'activité des services commerciaux et services publics concédés, sont globalement en hausse de 5,8 %.

Cette évolution s'explique notamment par la hausse des dépenses de publicité du Centre de Presse (en raison des frais de mise en place d'études stratégiques et qualitatives qui sont le préalable à une grande campagne de communication institutionnelle) et de publicité de la Direction du Tourisme et des Congrès.

On note également l'enregistrement de dépenses de T.V.A. dont doit désormais s'acquitter l'Administration des Domaines, ayant épuisé son crédit de T.V.A. lié aux constructions menées dans les années antérieures.

Est à noter aussi la hausse des dépenses de l'Office des Emissions de Timbres-Poste et des Poste et Télégraphes en raison essentiellement de la hausse des dépenses relatives au compte de partage postal, l'augmentation des dépenses relatives à l'achat de masques dans le cadre du plan de pandémie grippale, aux réparations civiles, des dépenses d'entretien et d'amélioration de la voirie par le Service de l'Aménagement Urbain et des dépenses relatives à la station d'épuration (en raison du surcoût d'exploitation pour les nouveaux équipements mis en fonctionnement à l'usine lors des travaux de rénovation).

Les dépenses d'assainissement, de fourniture de l'éclairage et de l'eau, et des transports en commun, qui sont des services publics concédés par l'Etat à des exploitants privés, affichent une hausse de 6,3 %. Est notée la hausse des frais de nettoiement de la ville en raison des moyens supplémentaires (notamment le recrutement de 10 agents) demandés par la Société Monégasque d'Assainissement à la suite de l'augmentation des prestations dans le cadre de la renégociation de la Concession de Service public de nettoiement au 1er janvier 2009. On remarque également la hausse du versement effectué à la Compagnie des Autobus de Monaco (+ 38,5 %) en raison notamment de la poursuite de la mise en œuvre d'une nouvelle grille tarifaire, des essais de lignes nouvelles, de la mise en service des bus de nuit et de journées de transports gratuits.

Quant aux frais financiers, qui sont principalement constitués du paiement des intérêts au Fonds de Réserve Constitutionnel en raison de l'avance de trésorerie qu'il consent au Budget tout au long de l'exercice, ils affichent une baisse.

1.2- Dépenses d'interventions publiques

Ces dépenses sont importantes et se divisent en deux catégories :

✓ dépenses liées à des prestations en faveur de bénéficiaires finaux de la politique publique de l'Etat (santé, éducation, coopération) ;

✓ subventions à des entités, le plus souvent établissements publics ou associations, contribuant de par leur objet à renforcer les politiques publiques promues par le Gouvernement monégasque.

A noter parallèlement que, dans la mesure où la Constitution prévoit que le territoire de la Principauté est aussi une commune unique, les services communaux se voient confier des missions traditionnelles : gestion de l'Etat Civil, de l'affichage, de prestations de proximité notamment vers la petite enfance ou les personnes âgées.

Dans le cadre de l'autonomie budgétaire, les dépenses de la Commune, qui ne sont pas couvertes par ses recettes propres, font l'objet d'une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. Par ailleurs est versée également une subvention spéciale destinée à couvrir certaines dépenses de travaux et les dépenses réalisées

pour le compte de l'Etat. En 2009, l'aide versée à la Commune est globalement en hausse de 4,8 % par rapport à l'exercice précédent due à la hausse de 5,5 % de la dotation globale de fonctionnement relativisée par la baisse de 0,5 % de la subvention spéciale.

Globalement, les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de 12,8%.

Les interventions publiques concernent divers domaines :

- Le domaine social, qui connaît une hausse de 10,4 %. On peut noter dans ce secteur la place prépondérante de l'établissement public « Centre Hospitalier Princesse Grace », y compris la Résidence du Cap Fleuri.

La hausse des aides octroyées par l'Etat dans le domaine social et humanitaire incombe principalement :

- à l'Office de Protection Sociale (+ 17 %) en raison notamment de la hausse des dépenses relatives aux prestations en espèces et en nature et à l'allocation d'autonomie ;

- à l'Association Monégasque pour l'Aide et la Protection de l'Enfance Inadaptée (A.M.A.P.E.I.)– Centre d'Activités Princesse Stéphanie (C.A.P.S.) (+ 9,2 %) en raison essentiellement de la hausse de leurs dépenses de personnel et de l'accroissement du coût du loyer du C.A.P.S. I ;

- à l'aide aux travailleurs (+ 64,4 %) ;

- à l'allocation différentielle de loyer (+ 13,1 %) qui est versée, sous certaines conditions, aux locataires non monégasques dont l'insuffisance des ressources le justifie.

- Le domaine éducatif et culturel, qui recense entre autres trois établissements publics percevant globalement en 2009 une aide en hausse de 27,1 % :

- le Musée National dont l'aide perçue de l'Etat augmente globalement de 10,2 % en raison principalement de la hausse des dépenses de personnel ;

- le Centre Scientifique de Monaco, spécialisé dans les recherches sur le milieu marin, reçoit une aide en hausse de 56,1 % par rapport à celle de l'année précédente en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses de personnel et de la mise en place du programme de recherche biomédicale ;

- la Fondation Prince Pierre dont la subvention est en hausse de 19,2 % en raison de la hausse des frais d'organisation des manifestations.

Les interventions en faveur des associations culturelles sur lesquelles s'appuie aussi l'Etat pour mettre en œuvre sa politique affichent une hausse (+ 17,7 %). On y trouve trois entités majeures, présentes à Monaco depuis de nombreuses années :

- l'Orchestre Philharmonique de Monaco qui bénéficie d'une contribution en hausse de 3,4 % ;

- la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo (+ 2,8 %) qui poursuit les tournées internationales porteuses de l'image d'excellence de Monaco ainsi que les représentations sur les Terrasses du Casino ;

- et l'Opéra de Monte-Carlo, qui bénéficie d'une subvention en hausse de 5,7 %, avec notamment la célébration du cinquantième anniversaire des concerts du Palais Princier.

La hausse des dépenses s'explique aussi par la célébration du centenaire du Musée Océanographique, et par l'augmentation de la subvention versée au Monaco Dance Forum à l'occasion de la célébration du centenaire des Ballets Russes à Monaco.

- Le soutien à l'industrie, au commerce et au tourisme, qui est globalement en hausse de 8 %. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation de l'aide versée aux entreprises du secteur industriel (+ 73,1 %) et correspond principalement au versement de la prime industrielle. On note également la hausse de 30,9 % des sommes allouées aux études économiques.

- Les interventions dans le domaine international affichent une hausse de 9,5 % qui s'explique essentiellement par l'effort important de l'Etat en faveur de la coopération internationale et plus particulièrement de l'Aide Publique au Développement (A.P.D.). En 2008 a été décidé d'isoler sur de nouveaux articles budgétaires les crédits relatifs à l'A.P.D. afin de permettre une plus grande lisibilité de cette action de l'Etat. Parallèlement, on note la hausse des dépenses destinées à la réalisation du Pavillon de la Principauté à l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010.

- Les interventions dans le domaine sportif, qui affichent une dépense totale en hausse de 6,3 % expliquée par l'augmentation des aides accordées au Comité Olympique (+ 28,4 %) avec notamment la participation de Monaco aux Jeux des Petits Etats d'Europe à Chypre, l'organisation des Jeux Méditerranéens 2009, et la participation de Monaco au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne.

- L'organisation de conférences, séminaires et autres manifestations culturelles ou sportives, pour un montant en hausse de 22,4 %, qui contribuent à la fois à l'économie de la Principauté et à son rayonnement international. Cette

évolution s'explique par la hausse des dépenses liées aux épreuves sportives automobiles (Grand Prix de Formule 1, Rallye de Monte Carlo, …), et aux manifestations sportives diverses avec notamment les dépenses relatives au Grand Départ du Tour de France à Monaco en 2009. On note également la hausse de la subvention versée au Grimaldi Forum (+ 39,9 %) en raison de la baisse sensible du marché américain due à la crise financière internationale.

2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements ont représenté, en 2009, 24 % des dépenses totales de l 'Etat, contre 36 % en 2008.

Ces dépenses affichent un taux d'exécution de 93,1 % par rapport au budget rectificatif.

Ces dépenses se répartissent entre :

✓ des acquisitions immobilières, en baisse. Cette baisse est due principalement au rachat en 2008 de la « Villa Paloma » (destinée à devenir un musée d'art), des appartements du Patio Palace, et de l'immeuble « Villa Paulette » au Fonds de Réserve Constitutionnel, s'agissant de biens immobiliers dont la rentabilité est faible ou nulle ;

✓ des travaux dont le montant est en hausse (+ 5,5 %). On note en effet :

- la hausse des dépenses de l'opération de l'îlot Rainier III (en raison du démarrage de l'opération en entreprise générale et de l'augmentation des indemnités d'éviction) concernant la livraison importante de 230 logements, de commerces et d'un parking ;

- l'augmentation des dépenses de l'opération de l'îlot Prince Pierre correspondant à la construction d'un Lycée Technique et Hôtelier de 600 élèves ;

- la croissance des dépenses relatives à la Résidence d'accueil « A Qietüdine » dotée de 70 lits en chambres simples répartis en unité de vie (conformément à l'échéancier) ;

- la hausse des dépenses concernant la création d'un nouveau Yacht Club (conformément à l'échéancier).

Parallèlement, certaines opérations touchent à leur terme, ce qui explique la baisse :

- des dépenses relatives aux infrastructures routières prévues dans le cadre de l'urbanisation des délaissés S.N.C.F. (- 13,9 %, conformément à l'échéancier) ;

- des dépenses relatives à l'amélioration des performances de la station d'épuration (conformément à l'échéancier) ;

- des dépenses concernant l'opération « Industria/ Minerve » (conformément à l'échéancier) relative à la construction de 150 logements et de 267 places de parkings.

✓ des matériels d'équipement qui affichent une baisse de 67,6 % car l'année 2009 enregistre le paiement du solde, moins important, dû à la S.N.C.F. au titre de la convention passée pour l'acquisition de cinq rames de Trains Express Régionaux.

III – RESULTATS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les Comptes Spéciaux du Trésor retracent, en dépenses et en recettes, les opérations de caractère temporaire.

Les opérations des Comptes Spéciaux du Trésor se sont soldées, pour l'exercice 2009, par un excédent de recettes qui s'est élevé à 1.178.253,09 €. Cet excédent résulte d'un montant total de recettes de 48.070.942,61 € et de dépenses de 46.892.689,52 €.

Ainsi, après avoir augmenté en 2005 et 2006, le solde débiteur global des Comptes Spéciaux du Trésor affiche, comme en 2007 et 2008, une baisse, atteignant 8.228.918,98 € à fin 2009.

✓ Les dépenses

Le niveau élevé des dépenses est dû principalement :

* aux dépenses relatives au développement des approvisionnements en eau (C.S.T. 8125). Ces dépenses correspondent, d'une part, au reversement au budget de l'Etat d'une partie du solde créditeur du C.S.T., et, d'autre part, à la participation contractuelle de la Principauté aux travaux d'entretien, de renouvellement et de création effectués par le concessionnaire VEOLIA Environnement sur les structures permettant l'alimentation en eau de la ville ;

* aux dépenses relatives à la fiscalité de l'épargne (C.S.T. 8220). Ce C.S.T. est destiné à l'enregistrement des opérations liées à la mise en œuvre des mesures équivalentes à celles que porte la directive européenne 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts. En effet, l'Etat prélève une retenue à la source selon les modalités arrêtées par la directive ; il conserve 25 % des recettes ainsi générées et transfère 75 % de ces recettes à l'Etat membre de la Communauté européenne où le bénéficiaire effectif des intérêts possède sa résidence ;

* aux dépenses relatives aux prestations maladie de la Mairie (C.S.T. 8343). Ce compte instaure, à la demande de la Mairie dans le cadre du passage en dotation globale, un système de contribution forfaitaire concernant les dépenses maladie en nature de manière à lui assurer un niveau de dépenses forfaitisé et connu. Les dépenses réelles sont prises directement en charge par l'Etat qui dans un second temps (en N+2), se fait rembourser l'écart entre dépenses réelles et forfaitaires sur la base d'un forfait majoré ;

* aux dépenses relatives aux prêts divers (C.S.T. 8560). Cette dépense importante concerne un prêt consenti par l'Etat à la Société Mécaplast, en difficulté en raison de la crise internationale.

✓ Les recettes

Certaines recettes sont notables ; il s'agit essentiellement :

* des recettes relatives au développement des approvisionnements en eau (C.S.T. 8125). Ces recettes sont issues du traité de concession ;

* des recettes issues du Contrat Habitation Capitalisation (C.H.C.) (C.S.T. 8218). Ces recettes correspondent au versement de sommes par les foyers souhaitant faire l' « acquisition » du logement domanial qu'ils occupent, dans le cadre du C.H.C. ;

* des recettes provenant de la fiscalité de l'épargne (C.S.T. 8220) ;

* des recettes issues de la contribution forfaitaire pour les prestations maladie de la Mairie (C.S.T. 8343) ;

* des recettes relatives au remboursement par Escota d'un prêt accordé par la Principauté concernant la participation à l'autoroute A8 (C.S.T. 8595).

IV - CONCLUSION

Avec des recettes de 744.209.751,13 € et des dépenses de 805.530.946,79 €, l'analyse des comptes de l'Etat fait apparaître en 2009 un excédent de dépenses de 61.321.195,66 €. Conformément à la loi, ce déficit sera, après clôture définitive des comptes, prélevé sur le Fonds de Réserve Constitutionnel. Cet excédent de dépenses fait suite à cinq années consécutives clôturées en déficit suivies de deux années excédentaires. La situation du Fonds de Réserve au 31 décembre 2009 fait l'objet d'un exposé dans la seconde partie ci-après.

B – SITUATION DU FONDS DE RESERVE CONSTITUTIONNEL

Le montant du Fonds de Réserve Constitutionnel s'établit à 4.067.552.784 € au terme de l'exercice 2009.

Le montant de ses actifs, de nouveau à la hausse, affiche une augmentation de 326 M€ (+ 8,71%).

I – EVOLUTION DU FONDS

1 – Prélèvement de l'excédent de dépenses budgétaires de l'exercice 2006

La clôture des comptes du budget de l'Etat pour l'exercice 2006 a été prononcée par Décision Souveraine en date du 11 mai 2009.

L'excédent de dépenses budgétaires, pour un montant de 61.196.203,98 €, a été prélevé sur le Fonds de Réserve Constitutionnel le 25 novembre 2009 (loi n° 1.366 du 16 novembre 2009).

2 – Réévaluation des avoirs mobiliers

En comparaison avec l'exercice précédent, la structure des actifs du Fonds de Réserve au 31/12/09 se traduit par une évolution positive de 325.903.317 €, qui se décompose principalement en :

✓ Immobilisations

Le montant des immobilisations est en augmentation de 21,4 % par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation des immobilisations est essentiellement due à leur réévaluation. Il est rappelé que cette opération de réévaluation est quinquennale. Son calcul se fait de la façon suivante :
Prix de l'acquisition x Evolution de l'indice BT01.
Sur la période de 5 ans, l'indice a varié de 18,65 %.

✓ Titres de participation

La part des valeurs monégasques présente en 2009 une diminution de 12 %.

La chute enregistrée en 2009 est due :

➢ Aux moins-values enregistrées à la clôture de l'exercice par les titres monégasques soit :

- La baisse du cours des actions de la Société des Bains de Mer par comparaison à l'exercice 2008 (- 12,3 %) ;

- La comptabilisation, au terme de 2009, d'une moins-value pour les titres CFM.

➢ A la plus value des titres détenus par l'Etat au sein du groupe Next Radio.

La rubrique « créances rattachées à des participations » connaît une baisse du fait des remboursements de l'avance d'actionnaire par Télé Monte-Carlo.

✓ Dépôt d'or

Aucun mouvement n'a été enregistré en 2009, comme en 2008.

Le cours de l'or a progressé de 25,2 % en 2009 avec un plus de 24.582,27 € en novembre, jamais atteint depuis près de 30 ans.

✓ Disponibilités

Les disponibilités bancaires augmentent au regard de l'exercice précédent.

✓ Les titres de placement

Au 31 décembre 2009, les titres de placement affichent une hausse qui s'explique, d'une part, par l'arrivée à terme en 2009 de deux titres de créances négociables et, d'autre part, par la plus value latente enregistrée sur les O.P.C.V.M., ainsi qu'à la souscription de nouveaux fonds et au rachat de parts d'O.P.C.V.M. intervenu.

3 – Résultat d'exploitation de l'année 2009

Le compte d'exploitation présente un bénéfice de 37.459.666 €, soit – 5,5 % par rapport au résultat de l'année précédente, composé :

✓ En recettes

- Des produits du domaine financier, en diminution de 43,5 % par rapport au dernier exercice ;

- Des produits du domaine immobilier en hausse de 34,4 % par rapport à 2008.

✓ En dépenses

- Des frais financiers en baisse de 31,2 % ;

- Des charges du domaine immobilier en augmentation de 3,9 % par rapport à 2008.

II – COMPOSITION DU PATRIMOINE DU FONDS

La majeure partie de l'actif du Fonds est toujours constituée en 2009 des titres de placement, dont le pourcentage par rapport au total de l'actif (46 %) diminue par comparaison au pourcentage du dernier exercice (49 %), du fait de la part importante tenue par les immobilisations (36 %). Les titres de participations représentent 8 % ; en outre, l'actif du Fonds comprend de manière résiduelle le dépôt d'or (3 %), et les disponibilités (5 %).

1 – Immobilisations

Le montant des immobilisations est en augmentation de 21,40 % par rapport à l'exercice précédent.

Les immeubles du Fonds de Réserve Constitutionnel représentent 98 % des immobilisations et leur valeur est en augmentation de + 21,5 %. Cette variation correspond à la réévaluation quinquennale des immeubles en 2009 et aux acquisitions, ventes et opérations en cours.

2 – Titres de participations

La part des valeurs monégasques présente en 2009 une diminution de 12 %, comme mentionné précédemment.

3 – Disponibilités

Le montant des disponibilités bancaires est en hausse.

Cette évolution s'explique de la manière suivante :

◆ En recettes :

- l'excédent net de l'exercice en cours ;
- les cessions de parts d'O.P.C.V.M. ;
- l'arrivée à terme de deux titres de créances négociables ;
- le remboursement d'avances diverses ;
- le transfert au budget de l'Etat de diverses immobilisations dont la Villa Paloma ;

- la vente de la résidence de l'Ambassadeur à Paris ;
- les encaissements des revenus issus des Contrats Habitation Capitalisation ;
- le remboursement de l'avance à Télé Monte-Carlo ;
- Divers.

◆ En dépenses :

- les opérations sur les immeubles ;
- l'imputation de l'excédent de dépenses de l'exercice budgétaire 2006 ;
- la souscription de nouveaux fonds ;
- le transfert du poste « disponibilités » au poste des « créances » de la créance sur la BCCI, compte tenu de la faiblesse de la probabilité de remboursement.

4 – Les titres de placement

D'une année sur l'autre, le montant des titres de placement a augmenté de 2,1 %.

L'augmentation de 2,1 % de la valeur boursière du portefeuille de titres de placement durant l'exercice 2009 est le résultat d'opérations relatives aux titres de créances négociables et aux O.P.C.V.M..

◆ Titres de créances négociables :

Deux titres de créances négociables sont arrivés à échéance au cours de l'exercice 2009.

◆ O.P.C.V.M. :

La valeur des F.C.P. en portefeuille est en hausse de 6,1 % au 31 décembre 2009.

L'exercice 2009 a été l'occasion de profonds changements dans l'allocation stratégique du portefeuille du Fonds de Réserve Constitutionnel en raison :

- d'une part de la poursuite de la stratégie d'allocation des réserves dans un fonds géré de manière passive (MONACO PLEÏADES),

- d'autre part et surtout, du processus de réallocation d'une somme, après appel d'offres, sur des poches de diversification.